



Accident de travail, a qui la faute ?

Par **kien**, le 17/07/2008 à 19:15

Bonjour, Suite à un accident de travail survenu il y a 1 mois et demi semaines. Je souhaiterais obtenir votre avis sur la question.
Emploie : VENDEUR MAGASIN de BRICOLAGE BRICO DEPOT
Mon accident de travail est survenue au travail, un client ma demander une marchandise non exposé dans le magasin, j'ai du alors me diriger en zone de réserve pour lui descendre la marchandise, j'ai constater alors que la marchandise n'était pas accessible avec la machine j'ai donc entamer par moi-même de la prendre à la main et donc de monté sur le premier étage de RACK (rangement typique d'entrepot) à une hauteur approximative de 1m70. pendant ce temp mon RESPONSABLE SECTEUR est passer et ma demander ce que je faisais la haut, je lui est expliquer ma démarche et il ma laisser continuer en me donnant des conseils pour dégager la marchandise, c'est alors que la grille en fer qui soutenais la marchandise a céder et je me suis rattraper comme j'ai pus et cela ma fracturer le poignet droit. J'ai donc été transférer à l hôpital et opérer de suite, j'ai 2 broche ainsi qu'un plâtre et je suis en arrêt jusqu 'au 25 juillet. J'aurai donc aimer avoir vos réponses concernant le faite que mon supérieur ne m'est pas ordonné de descendre... Je ne sais pas qui est en tort et qui à raison. On ma reprocher de ne pas avoir suivie les règles de sécurité, je l'avoue que je n'est pas suivi ces règles, mais la pression a longueur de journée du au manque d effectif et au nombre impressionnant de clients a servir pousse à ces fautes.
Merci de bien vouloir m'éclairer sur le sujet.
Cordialement Kévin.

Par **domi**, le 17/07/2008 à 21:58

Votre responsable aurait dû vous dire de descendre bien sûr , mais ce n'est pas lui qui vous a dit de monter ! il est évident que vous n'avez pas respecté les règles de sécurité.... Vous n'avez pas utilisé votre droit de retrait , vous êtes responsable de l'accident !